

FR

FR

FR



COMMISSION EUROPÉENNE

Bruxelles, le 14.12.2010
SEC(2010) 1558 final
Vol. 9

DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION

Documents divers concernant le rapport de la Commission au Conseil relatif au régime de l'impôt "octroi de mer" appliqué dans les départements français d'outre-mer

Document accompagnant le

**RAPPORT DE LA COMMISSION AU CONSEIL
relatif au régime de l'impôt "octroi de mer" appliqué dans les départements français
d'outre-mer
COM(2010) 742 final**

Bijouterie, orfèvrerie

Position douanière (décision 2004)	Catégorie de produits	Montant de l'aide		Résultat fiscal		l'emploi		part de marché		Exportations		les échanges
		2005	2007	2005	2007	2005	2007	% livraison/marché local		2005	2007	
								2005	2007			
71 13	Bijouterie orfevrerie											
71 14												
71 15												
71 17												

Commentaires :

Caractéristiques

Le marché de la bijouterie et de l'orfèvrerie est principalement organisé autour du commerce d'importation.

Les artisans bijoutiers interviennent principalement dans les activités de prestations d'achats revente.

La création et la production de bijoux sont marginales et se situent en-deçà des 500000€. Les douanes ne recensent aucune déclaration.

Forces/Faiblesses

(-) absence de production organisée

(-) législation contraignante (poinçonnage)

(-) coût des matières premières et poids relativement important des investissements

(+) mise en place d'un groupement professionnel pour structurer l'activité.

Différentiels

Les différentiels consentis n'ont pas eu les impacts escomptés au regard de l'organisation et de la réalité du marché.

Fer, fonte, acier

Position douanière (décision 2004)	Catégorie de produits	Montant de l'aide		Résultat fiscal		l'emploi		part de marché % livraison/marché local		les échanges
		2005	2007	2005	2007	2005	2007	2005	2007	
		72 13	Ouvrages en fonte fer et acier	5.170.299	7.099.030	3%	6%	291	290	
72 14										
72 14 20										
72 17										
72 25										
73 08										
73 08 90										
73 09 00										
73 10										
73 14										

Commentaires :

Caractéristiques

Le secteur des ouvrages métalliques recouvre une réalité diverse d'entreprises et d'activités. Il regroupe des productions intégrées dans la construction, la réalisations d'infrastructures et de biens de consommation courante. Il comprend la réalisation d'armatures, de treillis, de tôles, de ronds à béton de mannequins, de coffrages.

Il s'étend aux travaux de chaudronnerie, de tuyauterie, de construction, de charpente smétalliques, de bennes, de travaux d'aménagements divers, la réalisation de panneaux, de gouttières et de modulaires.

Une centaine d'unités artisanales et une douzaine d'entreprises constituent ce secteur hétérogène qui représente plus de 300 emplois.

Ces productions ont en commun une forte dépendance de l'approvisionnement en matières premières, lesquelles relèvent souvent des mêmes positions douanières que les produits ouvrés et finis.

De fait, les partitions entre importations et productions sont difficiles voire impossibles.

Du point de vu statistique, ces productions intervenant souvent en substitution de l'importation jouissent d'une bonne notoriété :

La production déclarée de la position 72 13 est en progression de +16%. La production relevant de 7314 identifiée à un peu plus de 8,9 M€ a augmentée de 22% par rapport à 2006.

Les entreprises redevables ont déclaré avoir participé à la production de la position 73 08 pour un montant de 21,8 M€ (22,9 M€ en 2006), soit une variation négative de 4,69%.

Ces résultats sont imputables aux conséquences du cyclone. La valeur des importations est estimée en 2007 à 12,4 M€ soit une augmentation de 15% (10,7 M€ en 2006).

La production de toiles métalliques (73 14) déclarée par deux entreprises est identifiée à hauteur de 8,1 M€ en 2007 et 8,6 M€ en 2006, soit une baisse de 6,12%.

Forces/Faiblesses

(+) notoriété et qualité des produits - conformité aux normes en vigueur (tôles, treillis, armatures et ronds à béton)

(+) impact sur l'emploi durable

(+) Fortes potentialités à l'export

(-) rentabilité altérée par la dépendance des circuits d'approvisionnement et des surcoûts résultant des conditions d'exploitation et de stockage.

(-)absence d'économie d'échelle

(--)-surcoûts non compensés pour certaines positions.

Différentiels

Les différentiels autorisés relèvent de la classe A et B. Les écarts ont été intégralement valorisés pour les positions les plus sensibles.

Cependant la politique tarifaire sur ces produits très élastiques au prix doit tenir compte de la réalité du marché "Antilles".

Menuisier aluminium

Position douanière (décision 2004)	Catégorie de produits	Montant de l'aide		Résultat fiscal		l'emploi		part de marché		les échanges
								% livraison/marché local		
		2005	2007	2005	2007	2005	2007	2005	2007	
76 10	Menuiserie aluminium	2.732.121	3.280.832	0,696	0,139	59	68	72,48	75,84	x4
76 16 91 00										

Commentaires :

Caractéristiques

Longtemps partagé entre l'importation et une société de production locale, le marché de l'aluminium a connu depuis la LOPOM, un véritable essor.

Le secteur compte aujourd'hui pas moins d'une trentaine d'unités partageant avec l'importation, un chiffre d'affaires évalué à plus de 30 M€.

Tributaire de matières principalement importées d'Europe et d'Amérique latine, la production tirée par l'achat des particuliers (produits sur mesures) et les sociétés de construction s'est bien développée. Cela a induit de significatives baisses de prix des produits concurrents directs du bois et du PVC.

En terme statistique, la position 76 10 affiche une production de 18,1 M€ en 2007 contre 17,1M€ en 2006, soit une variation du CA de 5,6%. Les importations sont estimées à 4,7M€ en 2007 contre 4,1M€ en 2006, soit une progression de 12,60%.

Sur la position 76 16 les ventes internes déclarées se chiffrent à 548 042 euros en 2007. Par rapport à 2006, les importations croissent de 29% et les exportations s'effondrent de 83%.

Forces/Faiblesses

(+) position concurrentielle favorable

(+) notoriété des produits, bon rapport qualité -prix, réactivité aux évolutions techniques et technologiques.

(+) impact sur la création d'activités et d'emplois (commerciaux, métieurs, poseurs..)

(-) dépendance des circuits d'approvisionnement (délais d'approvisionnement générant des surcoûts) et des variations de prix des matières.

(-) marché étroit, potentiel export limité

Différentiels

Combinée à la défiscalisation et aux mesures de soutien au transport, la compensation des surcoûts consentie par l'octroi de mer au secteur de la menuiserie aluminium s'est révélée positive pour l'économie.

D'un écart autorisé de 10 et 20 points en fonction des produits, elle a contribué à la création d'activités et d'emplois.

Elle a en outre permis l'apparition et le développement de nouveaux métiers (poseurs de menuiseries, réparateurs de volets roulants etc).

La pérennité de ce secteur dans le contexte de tension sur les prix milite pour le maintien de la compensation de l'écart.

Machines et appareils

Position douanière (décision 2004)	Catégorie de produits	Montant de l'aide		Résultat fiscal		l'emploi		part de marché		Exportations		les échanges
								% livraison/marché local				
		2005	2007	2005	2007	2005	2007	2005	2007	2005	2007	
84 02 90	Machines et appareils électroménagers et mécaniques	78.380	69.873	NP	NP	20	13	2,01	2,58	0	0	0
84 19 19 00												
84 38												
84 71												

Commentaires :

Caractéristiques

Activités marginales se positionnant en substitution de l'importation, la production de machines et appareils électroménagers et mécaniques ne reprend qu'un nombre limité de produits (assemblage de matériels informatiques, chauffe-eaux solaires). Positionnée essentiellement sur le marché intérieur, elle représente un effectif de 13 ETP et réalise un chiffre d'affaires de 1,24 M€ en recul de 30 % par rapport à 2006.

Forces/Faiblesses

(+) marché de substitution à l'import portant sur des produits personnalisés à haute technicité
 (-) perspectives difficiles à l'export
 (-) dépendance de l'approvisionnement extérieur

Différentiels

Le différentiel participe indéniablement à réduire les surcoûts supportés dans la réalisation de ces produits.

La petite taille du marché et l'absence de perspective de développement export rendent nécessaires la reconduction du différentiel autorisé.

A noter qu'une autre position pourrait être intégrée dans cette famille pour assurer une compensation minimale des surcoûts spécifiques supportés : position 8457 (armoires électriques). Introduite au lendemain de l'entrée en vigueur de la loi, aucune suite n'a été réservée à cette demande.